

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR 13 ET 14 DECEMBRE 2022



Voté au CD des 1 et 2 février 2023

Présent-e-s : BANEUX Fabienne, BARBOUNIS Nathalie , BILLET Serge , BISSELER Céline, BOLLÉ Sabine, BOUGEARD Alain, BUTZBACH Etienne, CARON Dominique, CARRE Charlotte, CHARLEUX Philippe, COLASSE Eugénie, COLMONT Bernard, CRUSSON-PONDEVILLE Sylvie, DELAMARRE Philippe, DI GIUSEPPE Benjamin (visio), DRAPIED Karl, FILIPPI Laurence, GARRUCHET Émilie, GRIMAUD Thierry, LABLANCHE Patrick, MONTES Sandrine, MOREIRA Véronique, MOREL Jacqueline, MOREL Patrick, MUGUET Laurent, NICOL Lewis, NOIR Geoffroy, PRATALI Josiane, ROBIN-LEROY Francis, ROIG Michèle, STRUGALA Carole, VANDENABEELE Benoît, VENTURELLI Frédérique, ZULIANI Romain.

Excusé-e-s : CHEVALIER Christian, SAHAÏ Isabelle, STURBAUT Françoise

VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité**.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

Le compte-rendu du comité directeur des 5 et 6 octobre 2022 est **adopté à l'unanimité**.

POINTS D'ACTUALITES

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Véronique Moreira a été promue à l'ordre national du Mérite.

PARTICIPATION A L'UNIVERSITE D'AUTOMNE DU SNUIPP

L'USEP a été invitée aux universités d'automne du SNUIPP et a eu en charge l'animation d'un atelier. A cette occasion, des prises de contacts ont pu s'opérer notamment pour des interventions dans le cadre du stage de dirigeants 2023. L'USEP fait l'objet d'une publication dans la revue Fenêtre sur Cours et de capsules vidéo sur la chaîne du syndicat.

SALON DE L'EDUCATION

L'USEP a participé une table ronde à l'initiative de la MGEN autour du « sport-santé ». L'USEP avait également un stand mais très petit et mal placé, ce qui n'a pas permis de rencontrer beaucoup de public. Se pose la question de maintenir l'animation d'un stand l'an prochain.

PROJET PASS SPORT USEP-UFOLEP

Actuellement, l'USEP ne peut bénéficier du « pass sport » (aide de 50€ à la prise de licence). Une réflexion est engagée avec l'UFOLEP sur la mise en place d'un dispositif de doubles licences à

USEP

3, rue Juliette Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 - Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

expérimenter dans un premier temps sur quelques départements sur l'année 2023. L'Ufolep est en effet éligible au pass sport.

Il est convenu que les directions nationales USEP – UFOLEP étudient la faisabilité technique de cette double licence avant qu'une décision soit prise lors du prochain CD. Un point de vigilance est soulevé quant aux aspects politique et éthique de cette proposition.

2H DE SPORT AU COLLEGE

L'USEP ne peut finalement pas intervenir dans le cadre de ces 2h de sport au collège, contrairement à ce qui est notifié initialement. Seuls les clubs peuvent intervenir.

AG DU COMITE PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS

Véronique Moreira a été élue au sein du CA national du CPSF.

ASSOCIATION LES AMIS DE JEAN ZAY

L'association « les amis de Jean ZAY » décerne chaque année un prix visant à valoriser des initiatives innovantes en y associant l'USEP et l'UNSS. Dans ce cadre, le 20 juin 2023, 4 classes (2 classes USEP et 2 classes UNSS) recevront le prix au Panthéon. L'USEP aura à sa charge le déplacement des classes invitées.

ACCOMPAGNEMENT USEP MAYOTTE

L'USEP Mayotte demande à l'USEP nationale de venir soutenir son action dans le cadre du congrès des enfants en juin prochain. Le Comité Directeur **valide cette proposition à l'unanimité**.

DYNAMIQUE 2024

COUPONS GENERATION 2024

Par convention avec Paris 2024, l'USEP doit percevoir 195 120 euros pour 2022 et 2023 au titre de la gestion des coupons.

58 536 euros ont été perçus par l'USEP en décembre 2022. Il est convenu que, dans un premier temps, les coupons déjà validés sur la plateforme soient soldés (300 euros par coupons). Dans un second temps l'USEP attribuera 2 coupons par comité qui ont des association labélisées G24 et par comité qui n'ont rien perçu à ce jour (45 600€).

136 584 euros sont encore à percevoir. Le CD propose de demander à Paris 2024 la simplification des modalités administratives et financières avant la présentation le 19 janvier aux référents G2024 et le versement unique de ce reliquat pour permettre que les associations s'engagent avec davantage de sécurité.

Il est soumis au vote du CD deux propositions de gestion des coupons :

- Option 1 : détermination du nombre de coupons en fonction des besoins exprimés par les comités et si la demande globale dépasse la somme, péréquation en prenant également en compte le nombre d'asso labélisées G24.
- Option 2 : répartir les 136 384€ dans les comités départementaux ayant des écoles labélisées G2024

option 1 : 15 votes POUR, option 2 : 0 vote POUR, Abstentions : 5

Paris 2024 et la DIJOP interrogent la poursuite de ce dispositif la jugeant peu efficace et souhaiteraient réorienter ces fonds sur d'autres actions

Le Comité Directeur propose une motion pour protester contre le non-respect de la parole engagée.
La motion est adoptée à l'unanimité.

PARIS 2024

Nouvelle feuille de route pour la DIJOP (P24/MEN) :

- Proposition d'organiser un dico sport regroupant des articles d'élèves de cycle 3
- Elaboration d'un Vademecum qui favorise l'inclusion
- Favorisation de rencontres avec les sportifs de haut niveau au local
- La DIJOP a obtenu 200 000 places pour les jeux paralympiques (opération « ma classe aux jeux », de la maternelle à l'université)

UNIS VERS USEP 2024

Un point d'orgue : 2024 rencontres dans le cadre de "Les enfants font leurs Jeux" du 3 avril au 7 juillet 2024. Les rencontres comporteront des incontournables : une activité physique support, un élément de culture olympique, un temps réflexif.

Un padlet sera mis à disposition des comités ; il a pour ambition de regrouper un ensemble de ressources pour permettre aux enfants de comprendre, de débattre, d'agir.

Tout au long de l'année scolaire 2023-24, il est proposé d'adresser des messages aux sportifs qui vont participer aux jeux.

Les mascottes vont cheminer d'associations en associations avec prises de photos illustrant le parcours de la mascotte. Chaque département sera doté de 2 mascottes (fabriquées en France).

Un carnet de l'enfant est en cours d'élaboration ; il a pour objectif de créer du lien entre ce qui a été vécu dans le temps de rencontre et ce qu'on a ressenti, de permettre aux parents de s'impliquer concrètement dans la démarche, de créer du lien entre l'école, l'association USEP et la maison.

Il est proposé de demander au CNOSF d'être partenaire de cette action et d'apposer son logo sur le carnet de l'enfant en contrepartie du financement des carnets (évaluation : 200 000 carnets).

VIE STATUTAIRE

ORGANISATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mise en œuvre d'un nouveau process d'organisation de l'ordre du jour des CD : il est demandé aux élus de transmettre via les VP les points qu'ils proposent d'inscrire à l'ordre du jour avant les bureaux. Ce dernier aura la charge de produire une première trame de l'ODJ diffusée une semaine avant le CD aux membres du CD.

LOI « DEMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE » - IMPACTS STATUTAIRES ET REGLEMENTAIRES

Présentation des articles ayant un impact sur nos statuts et Règlement Intérieur :

- Sur la parité, sur le cumul des mandats et sur la rémunération des dirigeants, le comité directeur suit les préconisations de la CNVS à savoir :
 - Parité : modifier dès 2024 les textes des échelons national et régional instaurant la parité dans les instances dirigeantes
 - Limitation des mandats : même préconisation

- Rémunération de la présidence : Le vote de l'AGE du 29.09.2018 propose la modification de l'article 8 de nos statuts ; cette demande de modification a déjà été transmise au conseil d'état. Il est proposé d'ajouter la mention « deux mois après son élection ».
- Sur le vote des clubs pour l'AG électorale de 2024, proposition de consacrer des webconférences à l'attention des dirigeants des comités départementaux après un envoi d'un document de présentation aux CD Usep

Proposition 1 : inscription d'un vote numérique au RI – **unanimité pour**

Proposition 2 : on s'adresse à 100% des associations en vote direct - **unanimité pour**

Proposition 3 : système électoral sur 1 seul tour - **unanimité pour**

Soit Proposition 4 : scrutin de liste

Ou Proposition 5 : élection directe de la présidence en différé

Ou Proposition 6 : on laisse le choix au CD Usep sur les propositions 4 ou 5

Proposition 4 : 0 vote POUR , proposition 5 : 0 vote POUR, proposition 6 : 19 votes POUR, Abstention : 1

Le SG a Rendez-vous avec les cellules juridiques du CNOF, intermédiaire entre les fédérations et la direction du ministère des sports pour relayer un certain nombre de questions quant à la mise en œuvre de cette loi afin que le prochain Comité Directeur puisse valider les propositions de votes soumis en AG.

STAGE DES DIRIGEANTS 2023 – MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- Comme ce fut le cas pour le congrès de Pau, il est proposé que l'Usep nationale prenne en charge la restauration des participants, ainsi que tous les aspects logistiques et les frais de formation.
- Il est mis au vote la prise en charge des nuitées des participants par l'USEP Nationale : **POUR 0 voix, CONTRE 18 voix, Abstentions 2 voix.**
- Pour faire suite à la demande du COPIL AG 2023 d'étudier l'augmentation de la prise en charge des repas du congrès de 2€, le CD se prononce : **POUR 0 voix, CONTRE 18 voix, Abstentions 2 voix.**
- Prise en charge des congressistes d'Outre-Mer : l'article 19 du RI mentionne la prise en charge de 2 participants supplémentaires des OM en année de congrès. Compte-tenu des contraintes budgétaires, il est porté au vote des élus une demande de déroger exceptionnellement à cet article en ne prenant en compte que 3 participants des OM : **POUR 12 voix, CONTRE 5 Voix, Abstentions 3 voix**

CANDIDATURE AG 2024

La CNVS a été destinataire de trois candidatures à l'organisation de l'Assemblée Générale de 2024 : la candidature du comité USEP 37 (Indre et Loire) celle de l'USEP 974 (Réunion) et celle de l'USEP 38 (Isère). Les trois candidatures sont jugées conformes et recevables par les membres de la CNVS. Le SG va prendre contact avec chacun des candidats pour préciser le projet d'organisation. Le prochain CD arrêtera le choix du comité organisateur.

PLATEFORME ADHERENTS

Un point de situation est fait sur la conception / création de la plateforme.

ETAT DE L'UNION

08 : redémarrage qui reste très compliqué. La DASEN 08 n'a pas souhaité rencontrer des représentants nationaux de l'USEP dans un premier temps et interroge la réelle plus-value de l'USEP sur le temps scolaire.

36 : les conventions 2021 et 2022 ont été signées et les ligue et USEP départementales travaillent à l'écriture de la convention 2023. Si la situation conflictuelle entre l'USEP36 et la FD36 semble s'apaiser, l'équipe EPS remet en revanche en question l'action de l'USEP dans le temps scolaire. La présidente, le SGa et le DN se rendent à Châteauroux le 13 janvier prochain.

47 : le délégué USEP a été licencié.

65 : l'USEP 65 n'est plus dans les locaux de la ligue. La situation s'améliore mais toujours des tensions (notamment ayant pour objet les droits webaffiligue et l'augmentation unilatérale des tarifs d'affiliation).

71 : l'USEP71 a demandé un accompagnement du national en novembre 2022. Le délégué, jusqu'alors salarié de l'URFOL, deviendrait salarié de l'USEP71. L'accompagnement sur une relecture de la convention FD ligue/Urfol/USEP71 et une négociation CPO sur 4 ans assurant la pérennité de l'emploi.

62 : une saisine a été transmise en juin 2022 de l'USEP62 pour un conflit avec la ligue 62. Cette dernière a décidé de ne plus verser de retour CPO. La ligue 62 a des difficultés financières et risque la cessation de paiement. La ligue a dénoncé la convention 2022 et n'a pas budgété de soutien à l'USEP62 dans son budget 2023. La CNVS rappelle le caractère intangible de ce que sont les obligations des fédérations de la ligue : si elles peuvent exercer des choix et recentrer leurs priorités, elles ne peuvent pas faire celui de la disparition de l'une de ses deux fédérations sportives.

Outils de suivi des comités : le tableau de suivi est une synthèse transversale qui a vocation à croiser les différents types d'accompagnements (comités en demande de suivi, accompagnement statutaire et accompagnement financier) et à évaluer l'état de santé des comités dans une logique de prévention. La fiche d'accompagnement est dédiée aux comités qui ont souhaité un soutien de l'échelon national ou transmis une demande de saisine ; elle archive de manière chronologique les divers temps d'accompagnement, décisions actées et axes de travail.

ENQUETE FLUX FINANCIER LIGUE-USEP

Le bureau propose aux élus du CD la mise en œuvre d'une enquête pour mieux appréhender les divers flux financiers effectifs entre les comités USEP et fédérations départementales. Cette enquête sera ciblée sur quelques départements dans un premier temps. Les éléments de ce sondage sont présentés aux élus pour régulation. L' élu en charge du Laboratoires des pratiques est missionné pour le suivi de cette enquête.

FINANCES

EXERCICE 2022

Des éléments de lecture sont précisés :

- Etat des créances : peu de CD Usep en moratoire
- Produit exceptionnel : fonds de compensation ANS (baisse des licenciés) à hauteur de 350000€

- Affiliation : Perte de produits (et des charges) dû aux baisses du nombre d'associations et d'adhérents
- Dépassement budgétaire de l'AG d'Avignon (déplacement / hébergement)
- Diminution du coût lié au fonctionnement des GT (moins de réunions en présentiel)
- Pas de projet sur la vie Internationale
- VPRF : baisse des charges due à des formations annulées ou à une diminution du nombre de stagiaires (COVID)
- Economie dans la conception et la production d'outils pédagogiques.
- Communication : dotation de polos pour les élus du CD National Usep et achat des mascottes JOP 2024 (deux mascottes par CD Usep).

Résultat projeté excédentaire à 229 281,64 € : il faut de la vigilance car ce résultat serait déficitaire sans les 351 000€ de la subvention ANS.

L'exercice 2022 est validé par la CNF du 30 novembre 2022.

Répartitions des contributions : 400 000€ pour les CDD, 51 000€ pour les CDR et 59 868€ pour les formations. **Vote à l'unanimité.**

CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2023

Des éléments positifs : une montée du nombre de licences et d'associations assez significative par rapport aux prévisions budgétaires (dépassement à la même date l'an passé du nombre de licences, du nombre d'associations) et donc proposition d'inscrire dans les produits 7100 associations (6953 en 2021-22), 35 350 adultes (33 676 en 2021-22) et 652 000 enfants (604 142 en 2021-22).

La CNF recommande de présenter cette année un budget à l'équilibre.

Comme décidé à l'occasion du CD d'octobre, la présentation budgétaire est regroupée par champ :

Fonctionnement fédéral et Vie fédérale et statutaire constituent des charges incompressibles (environ 60% de notre budget). Reste à répartir 756 397 euros dans les champs : Vie sportive et associative, Vie des territoires, Vie pédagogique recherche et formation et Dossier transversaux. Au sein de chaque champ, des budgets sont fléchés (p'tit tour, commission ANS, déplacement OM, suivi des comités, stage de dirigeants).

Un travail en ateliers permet de fixer des éléments de choix sur l'organisation par enveloppes des budgets à répartir. Quelques premiers éléments de choix :

- Le GT parcours sportif (11) est mis en veille
- Le GT RSA (3) fusionne avec le GT enfant auteur (10)
- Le GT développement durable (4) est mis en veille dès la finalisation des travaux en cours
- Proposition de regrouper les enveloppes formations, contrats de développement et opérations nationales afin de permettre un accompagnement plus individualisé des projets des comités

Le travail d'élaboration du budget se poursuivra à l'occasion du prochain CD. Il est arrêté de réfléchir également à d'autres pistes et leviers pour construire le budget : la recherche de nouveaux produits, une réflexion sur une baisse possible des engagements structurels (baisse du fonctionnement fédéral), un possible réajustement de l'accompagnement des comités.

BASES DE REMBOURSEMENT 2023 DES FRAIS DE MISSION ET DE SECRETARIAT

La proposition de la CNF est **adoptée à l'unanimité.**

VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

PRATIQUES INCLUSIVES

L'élue en charge du GT présente une proposition de document générique cadre qui serait transversal et pris en compte dans chacune des productions partenariales.

Est également présenté un jeu, « jeu de mains, jeu de citoyens » qui sera testé dans trois départements dès janvier.

VIE PEDAGOGIQUE, RECHERCHE ET FORMATION

STAGE DE DIRIGEANTS 2023 – OBJECTIFS, ORGANISATION

Le stage se tiendra du 18 avril 16h au 21 avril 12h.

4 thématiques seront abordées :

- unis vers USEP 2024 (tronc commun),
- RSAO,
- acteur, auteur... en maternelle aussi ?,
- littératie physique.

Des intervenants invités : Philippe Meirieu (conditions nécessaires pour rendre l'enfant auteur), Fabrice Delsahut (développement de l'apprentissage des gestes moteurs dès la maternelle : quelles perspectives avec notre projet), Maryse Chrétien (éclairage et positionnement de l'AGEEM sur la place d'un enfant auteur dès la maternelle), Joseph Gandrieau (la littératie physique, c'est quoi ?) Les élus se positionnent sur les thématiques et proposent des possibles modalités d'organisation, des objectifs et propositions de contenus.

VIE DES TERRITOIRES

PARCOURS SPORTIF

Suite à l'appel à projet « transformation numérique », l'ANS a octroyé 35 000 euros à l'USEP pour la mise en œuvre du parcours sportif. Cette subvention ne couvre pas la totalité du coût du projet puisqu'il reste 45 00€ à subventionner. L'USEP a donc décidé de renoncer à cette subvention.

ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITE

Retour sur la Commission Nationale Transversale (CNT) : une volonté émane à l'issue de ce temps de travail : rendre plus opérant l'accompagnement du projet aux divers niveaux du territoire et faire en sorte qu'il soit un véritable levier. Pour cela, un défi à relever : accompagner les comités de manière globale tout en tenant compte de la spécificité de chacun. Quelques propositions :

- Groupes référents et élus relais : revoir l'organisation des élus sur les groupes, créer un Groupe Référent spécifique Outre-Mer, associer un permanent sur chacun des GR, installer un temps annuel en présence par GR (pour cette année en place de la réunion des présidents de région en marge de l'AG) et un temps annuel à distance
- GT accompagnement des comités : demander un point d'étape PSAR/PSAD, renforcer une stratégie régionale, contractualiser avec les comités en réorientant les engagements par les contrats de développements et une part de la subvention ANS dès 2023

POLE LABORATOIRE DES PRATIQUES

MECENAT DE COMPETENCES

Présentation de la convention de mécénat par Patrick Lablanche. Le bureau a donné son accord pour la signature de cette convention, conformément à la mission que lui a donné le Comité Directeur d'octobre.

STATISTIQUES NATIONALES

Présentation de l'enquête statistique.

POLE COMMUNICATION

RESPONSABLE DE COMMUNICATION

Laurine Germani, responsable de la communication depuis le 1^{er} décembre, se présente aux élus.

Le pôle communication est chargé pour le prochain CD de faire un retour analytique sur nos réseaux de communication et de proposer des premières pistes stratégiques de régulation.

Dominique CARON et Laurent MUGUET

Secrétaire général et secrétaire général adjoint